

## **Communiqué de presse**

**Sujet** : L'industrie pharmaceutique se dote d'un code de déontologie pour le Luxembourg

Lors de sa dernière Assemblée générale, en date du 3 octobre 2012, l'Association pharmaceutique luxembourgeoise (APL), regroupant la grande majorité des sociétés pharmaceutiques innovantes actives sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg s'est dotée d'un code de déontologie spécifique et adapté au Luxembourg. Le code rentrera en vigueur en date du 3 novembre 2012.

Le code reprend des sujets aussi diversifiés comme les relations entre l'industrie et les médecins, ainsi qu'avec les autorités publiques. Le code peut être consulté dans son entièreté sur le site de l'APL ([www.apl-pharma.lu/nos-points-de-vue](http://www.apl-pharma.lu/nos-points-de-vue)).

Il s'agit ici du premier code de ce genre pour l'industrie pharmaceutique au Luxembourg.

L'APL s'en félicite d'autant plus puisque ce code rentrera en vigueur avant le premier anniversaire de l'association, en date du 17 novembre 2012.

Luxembourg, le 12 octobre 2012